



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le cinq mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 27 Février 2019

Secrétaire de séance: Christophe AYRIBIÉ

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIÉ, Max BACHARAN, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Alain GALINIER, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER, Chantal VILOTTE, Valérie VIMENET

Absents excusés : Thierry BACQUIÉ, Pascale CAUNES, Christelle GUIRAUD

ORDRE DU JOUR :

- Réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat du cabinet médical
- Présentation de l'avant-projet sommaire de la salle polyvalente
- Demande de rétrocession d'une parcelle communale
- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade des agents communaux
- Questions diverses
-

Approbation du Compte rendu de la séance du 14 Janvier 2019 : Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le maire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du 14 Janvier 2019.

Délibération n° 06 - 2019 : Réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat du cabinet médical

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'achat du cabinet médical, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000,00 Euros.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LPB-2019-08 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler

: 1A

Montant du contrat de Prêt : 180 000,00 Euros
Durée du contrat de Prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer l'achat du cabinet médical
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/05/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 180 000,00 Euros
Versement des Fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/04/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,42%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission
Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Délibération n° 07 – 2019 : Présentation de l'avant-projet sommaire de la salle polyvalente

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plans proposés par les architectes Bernard MONIER et Christian JARROT de l'Avant Projet Sommaire de la salle polyvalente « Espace Associatif Mutualisé ».

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cet avant-projet sommaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE l'ensemble des plans de l'Avant-Projet Sommaire de la salle polyvalente « Espace Associatif Mutualisé »

Délibération n° 08 – 2019 : Demande de rétrocession d'une parcelle communale

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 1 a 94 ca, cadastrée ZD 109 (Le Pradas, Lotissement du Lac), classée dans la zone 2AUc du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire fait part d'une demande écrite de rétrocession de Mr et Mme GALLEGRO Christophe et Isabelle domiciliés 1 Impasse du Lac à Labastide-d'Anjou,

Madame le Maire précise qu'une servitude de voie d'irrigation traverse cette parcelle,

Considérant qu'aucun projet d'urbanisation ne pourra être réalisé sur ce terrain, elle propose à l'assemblée de vendre ce terrain pour 1 €uro symbolique et que les frais de notaire et de géomètre soient à la charge des acquéreurs

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la vente de la parcelle ZD 109 à Monsieur et Madame GALLEGO Christophe et Isabelle
- Dit que les acquéreurs devront supporter la servitude de la voie d'irrigation présente sur la parcelle
- Dit que le prix de vente est fixé à 1 € symbolique et que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs

Délibération n° 09 – 2019 : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade des agents communaux

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 49 modifié de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 , 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Madame le maire informe le conseil municipal des dispositions règlementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité. Il convient à chaque assemblée délibérant de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emploi et Grade	Taux
- Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	100 %
- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission travaux : Madame le Maire informe que la commission travaux s'est réunie dans le but de lister les travaux à réaliser au cours de l'année pour la programmation du Budget 2019.

Tri sélectif: Madame le Maire informe que le SMICTOM a communiqué les premiers résultats du nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères. Ceux-ci sont très satisfaisants puisqu'on enregistre une augmentation de 37,5% de la collecte de tri. Madame le Maire rappelle que le respect de la consigne de tri est essentiel au bon fonctionnement du service et invite les Labastidiens et Labastidiennes à plier et découper les cartons mis dans les containers jaunes pour diminuer les volumes occupés dans ces containers.

Presbytère: Madame le Maire soumet à nouveau la question de l'avenir du Presbytère inhabité depuis de nombreuses années. Le Conseil Municipal propose de contacter des bailleurs sociaux

afin d'envisager une transformation de ce bâti en logements.

Invitation Débat Gilets Jaunes : Madame le Maire indique avoir été invitée par les gilets jaunes chauriens au débat qui a eu lieu le 28 Février 2019. Madame le Maire a été sollicitée pour présenter une motion de soutien au Conseil Municipal. Madame le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal et à l'unanimité les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité se positionner pour un soutien à ce mouvement dans un souci de neutralité. En effet, le Conseil Municipal gère les affaires communales et ne souhaite pas se positionner sur des sujets de politique nationale.

Circulation Rue de la Mairie : Monsieur Jean-Claude SOUAL signale que la circulation en voiture est rendue impossible Rue de la Mairie par la présence de pots de fleurs installés par les riverains.

Voirie et éclairage public : Monsieur Serge PIERRE indique que le trou sur la RD n'a pas été réparé et que tous les éclairages n'ont pas été dépannés au Ségala. Madame Claudette BRUYERE indique également que des lampadaires ne fonctionnent pas au Lotissement des Puits.

Circulation Grand'Rue : Christophe AYRIBIÉ signale une vitesse excessive des véhicules à l'entrée du village côté Ouest. Madame le Maire propose de se rapprocher du Conseil Départemental pour la sécurisation de cette voie.

Stationnement : Madame Chantal VILOTTE signale des stationnements anarchiques et le non respect du sens interdit de quelques parents au niveau du parking du groupe scolaire. Madame le Maire rappelle que la commune n'a plus de garde champêtre et se propose avec ses adjoints de faire de la pédagogie à la sortie de l'école.

Boulodrome: Monsieur Alain GALINIER informe que les robinets présents sur le boulodrome restent parfois ouverts. Ceux-ci n'étant pas indispensables au club de pétanque, il propose de les retirer. Monsieur Max BACHARAN indique que les robinets seront enlevés dans les semaines à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 35.

Signatures,

Signature du secrétaire de séance,

Le maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 5 Mars 2019 comprenant les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 21 Mars 2019 conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire,